



FEDERATION FRANCAISE DE SPORT-BOULES LYONNAISES
COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE



AGREE PAR LA PREFECTURE DE L'ARIEGE
LE 28 FEVRIER 1951 SOUS LE N° W 09 1000 372
(LOI DU 1^{er} JUILLET 1901)

N° SIRET : 494 622 418 000 15
CODE APE : 926 C

LIGUE VETERAN QUADRETTE ARIEGE

Organisateur : COMITE BOULISTE ARIEGE

5 DEMI-JOURNEES = 10 PARTIES

J1 : mardi 12 mars à Montgailhard / J2 : mardi 26 mars à Pamiers / J3 : mardi 9 avril à Pamiers / J4 : mardi 23 avril à Montgailhard / J5 : mardi 14 mai à Auzat.

6 équipes engagées : 4 M4 => Auzat (CESTER) / Comté de Foix (BLANCHARD) / Laroque d'Olmes (CALVEL) / Pamiers (HUC) ;
2 M3 => Laroque d'Olmes (GALY) / Pamiers (USTACHE).

Toutes les équipes se rencontrent 2 fois.

Tirage aléatoire, mais obligation pour les équipes du même club, de se rencontrer lors la J1 et de la J4.

Parties en 13 points ou durée de 2h00.

Point de handicap pour les équipes M3, contre une équipe M4 = 2 points.

Tenue de 2 classements distincts :

- un classement « toutes catégories » pour déterminer le montant des primes ;
- un classement « M4 », qui ne tiendra pas compte des résultats contre les équipes M3, déjà qualifiées pour le Régional PYR, qui désignera le champion M4.

MONTANT TOTAL DES PRIX : 2.100 €

1^{er} = 300 €

2^e = 250 €

3^e = 200 €

4^e = 200 €

5^e = 150 €

6^e = 100 €

+ Indemnité Régional PYR, pour les 2 équipes M3 = 300 € chacune

+ Indemnité Régional PYR, pour le champion M4 = 300 €

Tenue uniforme obligatoire : le joueur habillé non conforme, ne pourra entrer sur le terrain.

Réglementation FFSB.

Qualificatif Pyrénées les 22 et 23 mai 2024 à (81).

Parties en 13 points ou 2h00.

Équipes de 4 ou 5 joueurs déclarées au départ, 2 joueurs de base obligatoirement présents sur les jeux.

Possibilité de compléter ponctuellement les équipes, avec 1 voire plusieurs jokers.